



## Garantie loyer impayé refuse de payer frais d'avocat et huissier

Par **alex beau**, le **20/04/2018** à **15:29**

Bonjour

J'ai souscrit un contrat garantie loyer impayé lors de la mise en place de mon locataire avec une agence immobilière.

Il est mentionné dans les conditions qu'en cas de défaillance du locataire les frais d'huissier et d'avocat serait pris en charge jusqu'à l'expulsion de celui-ci, sans plafond, sans franchise.

Mon locataire est en sur-endettement et le juge a ordonné son expulsion. Le locataire a fait appel, il a été rejeté.

A ce jour, le locataire est expulsé mais l'agence me demande de payer les frais d'avocat et d'huissier. Est-ce normal ou un abus de leur part?

Je perçois le loyer par la garantie normalement.

Par avance, merci pour vos réponse.

Par **youris**, le **20/04/2018** à **15:36**

bonjour,

si vous avez souscrit cette garantie auprès de votre agence, vous devez leur indiquer que ces frais sont pris en charge par leur garantie.

salutations

Par **alex beau**, le **20/04/2018** à **15:47**

oui c'est la raison pour laquelle je ne comprends pas pourquoi l'agence me réclame cette somme.

Je me demandais s'il avait une réglementation sur les gli et si les procédure de sur-endettement et décision de justice pouvaient empêcher celle-ci de fonctionner.

merci pour votre réponse je vais recontacter mon agence pour leur demander de se retourner

contre l'assurance à nouveau.